COMMUNE DE LOCHWILLER

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 11 mai 2015

Sous la présidence de Madame EBERSOHL Danièle, Maire de LOCHWILLER.

Etaient présents:

- Les Adjoints: MM. GOETZ Yves et KALCK Christophe.
- les Conseillers : Mmes DAUL Hélène et KAMMERER Nadège et MM. ERNENWEIN David, KLEIN Bruno, LUX Léonard, RONVAUX Alain et SCHAFFNER Roland et VAN DER GIESSEN Marten.

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Adoption du Procès-verbal de la séance du 13 avril 2015
- 3) Adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur approbation des statuts, demande de création de l'ATIP à M. le Préfet, désignation des électeurs
- 4) Accès PMR mairie : offres de prix
- 5) Aménagement intérieur mairie : offres de prix
- 6) Mur garde corps rue principale : offre de prix
- 7) Plateau d'évolution
- 8) Logements communaux : porte grillagée

1) Désignation d'un secrétaire de séance

En vertu des articles L 5211-1 et L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été nommé comme secrétaire de séance Léonard LUX.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

2) Adoption du PV de la séance du 13 avril 2015

Le procès-verbal de la séance du 13 avril 2015 a été adressé aux membres du Conseil Municipal avant la présente séance.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3) Adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur - approbation des statuts, demande de création de l'ATIP à M. le Préfet, désignation des électeurs

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

La commune a validé le principe de mutualisation de l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin, les communes et les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, et son adhésion en tant que membre fondateur à une Agence Territoriale d'Ingénierie Publique au service de cet objectif.

Suite aux retours des communes et groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics qui souhaitent adhérer à la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique, il vous est maintenant proposé de

prendre une délibération concordante avec l'ensemble des membres fondateurs pour approuver formellement les statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique sous la forme d'un Syndicat mixte ouvert à la carte et pour demander à M. le Préfet du département de prendre l'arrêté portant création du Syndicat mixte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique ».

L'objectif est la création juridique du Syndicat mixte au 1^{er} juillet 2015 pour une mise en service effective au 1^{er} janvier 2016. La convention précisant les modalités d'élections du Comité syndical est également jointe à ce rapport pour approbation.

LE CONSEIL MUNICIPAL:

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;
- Vu la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin en date du 24 avril 2015 ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 mars 2015 approuvant le principe d'une adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur ;

Entendu l'exposé de Madame le Maire ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal:

Décide d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte -Agence Territoriale d'Ingénierie Publique- en tant que membre fondateur, dans les conditions fixées par les statuts annexés à la présente délibération.

Prend acte des caractéristiques suivantes du Syndicat mixte :

- le Syndicat mixte prendra la dénomination Agence Territoriale d'Ingénierie Publique et son siège sera fixé à l'Hôtel du Département, place du Quartier Blanc à Strasbourg.
- le Syndicat mixte Agence Territoriale d'Ingénierie Publique aura pour objet 1 Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme, 2 L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme 3 L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme, 4 La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux, 5 La tenue des diverses listes électorales, 6 L'assistance à l'élaboration de projets de territoire, 7 Le conseil juridique complémentaire à ces missions.
- le Comité du Syndicat mixte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » sera composé de :
- . 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour le Département du Bas-Rhin
- . 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics
- . 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour les communes

Décide également des dispositions suivantes :

- Approuve les statuts annexés à la présente délibération
- Approuve les dispositions du document ci-annexé précisant les principes et les modalités d'élection du premier collège communal et du premier collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, siégeant au sein du premier comité syndical
- Demande au Préfet du département du Bas-Rhin de prendre l'arrêté portant création du Syndicat mixte Agence Territoriale d'Ingénierie Publique
- Désigne M. <u>David ERNENWEIN</u> en qualité d'électeur titulaire et Mme <u>Danièle EBERSOHL</u> en qualité d'électeur suppléant, appelé à voter pour la désignation des délégués du collège des communes. A ce titre M. <u>David ERNENWEIN</u> et Mme <u>Danièle EBERSOHL</u> sont éligibles en tant que délégué du collège des communes.

Dit aue:

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois. La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de Saverne
- Monsieur le Président de la communauté de communes du Pays de Marmoutier-Sommerau

4) Accès PMR mairie : offres de prix

Madame le Maire présente deux offres de prix concernant les travaux d'accès aux personnes à mobilité réduite à la mairie.

Après concertation, le Conseil Municipal conclut qu'il n'a pas assez d'éléments pour retenir l'entreprise qui effectuera les travaux. En effet, le conseil sollicite une deuxième offre de la société HANAU Paysage avec l'option de la rampe en limite de propriété ainsi qu'une modélisation 3D pour avoir une bonne représentation du projet dans l'espace pour les 2 devis. D'autres devis sont sollicités par les conseillers. Le Conseil Municipal sollicite le Maire pour se renseigner sur des travaux similaires dans d'autres communes.

Le choix de l'entreprise se fera lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

5) Aménagement intérieur mairie : offres de prix

a) Secrétariat

Madame le Maire présente aux conseillers une offre de prix pour le réaménagement du secrétariat de l'entreprise LUX Hubert.

Après concertation et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre de prix de l'entreprise susmentionnée pour un montant de 685 € TTC.

b) Stores salle du Conseil Municipal

Madame le Maire présente aux conseillers une offre de prix pour l'installation de stores dans la salle du Conseil de la société WALTER Stores et Volets.

Après concertation et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre de prix de l'entreprise susmentionnée pour un montant de 190,92 € HT soit 229,10 € TTC.

c) Foyer

Madame le Maire présente aux conseillers une offre de prix pour l'installation d'un plafond acoustique dans la salle du foyer de l'entreprise STORCK Frères.

Après concertation, le Conseil Municipal demande à Madame le Maire de solliciter d'autres devis pour ces travaux et de se renseigner sur les pièges à son. Le choix de l'entreprise se fera lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

6) Mur garde corps rue Principale: offre de prix

Madame le Maire présente aux conseillers une offre de prix pour les travaux du mur garde corps rue Principale de l'entreprise STORCK Frères.

Après concertation et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre de prix de l'entreprise susmentionnée pour un montant de 2 498,20 € HT soit 2 997,84 € TTC.

7) Plateau d'évolution

Madame le Maire présente aux conseillers une offre de prix pour des travaux de réfection du terrain de sport au plateau d'évolution de l'entreprise DIEBOLT TP.

Après concertation et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre de prix de l'entreprise susmentionnée pour un montant de 1020 € HT soit 1224 € TTC.

8) <u>Logements communaux</u>: porte grillagée

Madame le Maire présente aux conseillers deux offres de prix pour l'installation d'une porte grillagée le long de la façade du bâtiment 6 rue de l'Eglise.

Après concertation, le Conseil Municipal demande à Madame le Maire de solliciter une 3^{ème} offre de prix et de recontacter les deux premières entreprises en incluant l'option d'un thermolaquage couleur gris (Cf couleur du portillon du cimetière).

SIGNATURE PVCM DU 11/05/2015	
Danièle EBERSOHL, Maire	
Christophe KALCK, 1 ^{er} Adjoint au Maire	
Yves GOETZ, 2 ^{ème} Adjoint au Maire	
Hélène DAUL, conseillère municipale	
David ERNENWEIN, conseiller municipal	
Nadège KAMMERER, conseillère municipale	
Bruno KLEIN, conseiller municipal	
Léonard LUX, conseiller municipal	
Alain RONVAUX, conseiller municipal	
Roland SCHAFFNER, conseiller municipal	
Marten VAN DER GIESSEN, conseiller municipal	